

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2014 – 20h00**

**Présents :** Mme NOUEN Marie-Ange , Mrs ROUGALE Alain , BOUVIER Jean-Pierre, PECOUL Michel , CALVEZ Gilles , MARTIN Frédéric , GRABIAS Franck , GODEAU Christian , VALLIER Sébastien , COTTE Cyril , LIEVEAUX Jean-Paul

**Représentés :** Néant

**Absents :** Néant

**Secrétaire :** LIEVEAUX Jean-paul

Le quorum étant atteint la séance débute à 20 heures.

## **VOTE DES DELIBERATIONS**

### **Délibération n°1 : convention entre la commune et M. et Mme Martin d'Hermont.**

Monsieur Le Maire expose que, dans le cadre de la pose d'un tapis roulant de remontées mécaniques à la station afin de désenclaver le téléski du Bessart et d'ajouter une nouvelle activité de luge, des travaux vont devoir être effectués sur le terrain de M. et Mme MARTIN D'HERMONT. En compensation de la perte de valeur foncière de leur terrain occasionnée par l'installation de ce nouvel appareillage, il est proposé que 4 forfaits de ski alpins annuels adulte nominatif leur soient offerts pendant 30 ans.

M. CALVEZ demande si la zone de luge actuel restera gratuite, M. Le Maire répond que oui. M CALVEZ rappelle que ce tapis situé dans une zone de neige de culture va permettre de pérenniser l'activité luge.

- **Il est proposé au conseil municipal d'approuver les modalités de compensation et d'autoriser M. le Maire à signer la convention entre la commune et M. et Mme MARTIN D'HERMONT.**

**Vote :** Unanimité

### **Délibération n°2 : convention 2014-2016 entre la commune et les ambulances du Trièves pour l'évacuation des blessés de la station.**

Monsieur Le Maire rappelle que les opérations de secours sur les pistes de ski sur le territoire de la commune de Gresse-en-Vercors sont principalement réalisées par les secouristes diplômés. Cependant, la commune doit avoir recours à un ambulancier afin de permettre les transports sanitaires terrestres entre le bas des pistes et le cabinet médical de la station ou l'hôpital. La convention pluriannuelle actuelle avec la société Les ambulances du Trièves se termine fin octobre 2014. Il s'agit donc de reprendre une convention avec ce prestataire pour les 3 prochaines années.

- **Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Vote :** Unanimité

### **Délibération n°3 : participation financière de la commune au dispositif Transport à la demande Balcons Est**

M. Le Maire rappelle que suite à la suppression en 2013 par le conseil Général de la ligne 4750 « Gresse en Vercors – Les saillants du Gua » en raison d'une fréquentation extrêmement faible, et à une demande des élus locaux du développement d'une ligne plus adaptée aux spécificités du territoire, le Conseil Général a accepté, fin 2013, d'étudier la possibilité de mettre en place une expérimentation sur 1 an d'un dispositif de transport à la demande sur les balcons Est. Cela sous condition que les communes desservies participent financièrement à hauteur de 500 € maximum par an.

- **Il est proposé au conseil municipal**
  - de décider d'apporter une contribution financière équivalente à 6.25% des dépenses HT engagées par le Département pour le fonctionnement du service de transport à la demande des Balcons Est du Vercors dans la limite de 500 € par an.
  - de verser cette participation au conseil général sur présentation d'une facture
  - d'autoriser M. le Maire à signer les conventions financières afférentes

**Vote :**            **Unanimité**

### **Délibération n°4 : retrait de la délibération du 16 février 2007 concernant le rachat par la commune du chemin de Bessettes.**

M. Le Maire rappelle que le conseil municipal de février 2007 avait accepté l'achat pour 1 euro symbolique par la commune, du chemin de Bessettes situé section AH numéro 55. Considérant d'une part le manque d'intérêt pour la commune à ce jour d'acquiescer ce chemin, et la volonté de ne pas créer de précédents en la matière susceptible de nuire à l'intérêt général des administrés, d'autre part qu'une délibération non exécutée peut être retirée.

M. CALVEZ indique que le chemin est en mauvais état et serait difficile à entretenir et à déneiger.

- **Il est proposé au conseil municipal de retirer la délibération du 16 février 2007 intitulée « Chemin Bessettes Jean-Luc ».**

**Vote :**            **Unanimité**

### **Délibération n°5 : demande de maintien de la trésorerie de Monestier de Clermont**

M. Le Maire rappelle que, suite à l'information donnée par le Directeur de la DGFIP le 1<sup>er</sup> septembre 2014 concernant l'hypothèse d'une fermeture de la trésorerie de Monestier de Clermont, et en raison des conséquences pour les mairies et syndicats du canton de Monestier de Clermont, une démarche est actuellement menée par les élus du Trièves qui demandent à être associés aux décisions prises par la DGFIP.

M. LIEVEAUX propose d'aller plus loin et de contester la fermeture de la trésorerie de Monestier de Clermont.

M. Le Maire ajoute que la trésorerie de Mens va devoir absorber les dossiers actuellement traités par la trésorerie de Monestier de Clermont et cela sans garantie de personnel supplémentaire ni de compétences pour gérer des régies type remontées mécaniques.

Les conseillers dans leur unanimité soulignent les conséquences néfastes pour les habitants qui devront se déplacer beaucoup plus loin pour avoir un interlocuteur dans une trésorerie.

➤ **Considérant que la fermeture de la trésorerie de Monestier de Clermont entraînerait la dégradation de la qualité de vie des habitants du canton, considérant l'absence de garanties sur la capacité de la trésorerie de Mens de reprendre les dossiers en cours dans de bonnes conditions, et considérant le contexte complexe lié à la mise en place du protocole d'échange standard V2 (PESV2), il est proposé au conseil municipal :**

- **d'approuver la constitution d'un groupe de travail sur ces questions**
- **de demander le maintien de la trésorerie de Monestier de Clermont**
- **de charger Monsieur le Maire d'appliquer la présente décision.**

**Vote : Unanimité**

**Projet de délibération annulée : vote du taux à 8.50 de la taxe sur la consommation finale d'électricité pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

*Après retour d'informations concordantes de la part du SEDI et de la préfecture, il s'avère que le conseil municipal n'est pas compétent pour délibérer sur cette question. Le projet de délibération est donc annulé.*

**Décision modificative n°1 du budget des équipements touristiques**

M. Le Maire expose que les charges sur salaires ont été légèrement supérieures aux prévisions budgétaires 2014, il convient donc de rajouter 425 € sur le chapitre 12 pour permettre la paie des charges des salaires du mois de septembre.

➤ **Il est proposé au conseil municipal d'approuver les mouvements budgétaires suivants :**

- **Diminution de 425 € à l'article 6135.**
- **Augmentation de 425 € à l'article 6413**

**Vote : Unanimité**

**Décision modificative n°4 du budget général**

M; Le Maire explique que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est alimenté par une contribution des communes. La commune de Gresse-en-Vercors doit abonder le FPIC pour 2014 à hauteur de 5 736 €. Or 4 000 € ont été prévus au budget prévisionnel. Il convient donc d'ajouter 1 736 € de dépenses sur au compte 73925 et de mettre la même somme en recette au compte 73111.

➤ Il est proposé au conseil municipal d'approuver les mouvements budgétaires suivants :

- Augmentation de 1 736 € à l'article 73925,

- Augmentation de 1 736 € à l'article 73111.

**Vote :** Unanimité

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

---

- M. Le Maire fait un retour concernant l'échange avec le colonel Hervé ENARD, directeur départemental du SDIS, concernant une éventuelle nouvelle caserne à Gresse-en-Vercors.
- M. BOUVIER rapporte au conseil qu'une renégociation est en cours pour les contrats des copieurs de la commune. Le contrat le plus onéreux se terminera en 2017 et sera arrêté. L'autre contrat va être reconduit mais avec une économie en 2015 de 2400 € environ.
- M. Le Maire indique que le prochain conseil municipal est décalé du 4 novembre au 13 novembre.
- M. Le Maire expose l'avancée du projet Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire du Trièves. Il indique que le conseil municipal devra se prononcer par délibération au mois de novembre. Le projet concerne l'installation de la fibre optique sur le territoire, mais le coût pour la commune, selon les différentes hypothèses financières en cours, peut être fort.
- M. Le Maire explique que suite à une visite de contrôle de l'agence postale communale, la direction de La Poste a demandé à ce que le dépôt de courrier des associations auprès de l'agence postale à titre gratuit soit supprimé pour des questions de responsabilité. La mairie s'engage dans un premier temps à reprendre la gestion de ces courriers.
- M. Le Maire fait un point sur l'avancée des travaux de la Maison du Grand Veymont.
- M. GODEAU fait un point sur l'avancée du projet de cinéma numérique.
- M. GODEAU donne une information sur la possibilité de solliciter auprès de l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONAC) une aide différentielle aux conjoints survivants concernant les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> guerres mondiales, les guerres d'Indochine et d'Algérie, les combats du Maroc et de Tunisie ainsi que pour les opérations de sécurité hors métropole. La mairie peut être contactée pour davantage d'informations.

La séance est levée à 22h15.

